

COMMUNE DE SOLLIES-VILLE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :	L'an deux mille vingt-trois, le 28 septembre à 18h30
En exercice : 19	Le Conseil Municipal de la Commune de SOLLIES-VILLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Nicolas GERARDIN, Maire
Présents : 15	Date de convocation du Conseil Municipal : 22/09/2023
Votants : 18	Présents : Madame FOUASSE Bénédicte, Monsieur JOLY Philippe, Madame CHUI TI SING Liliane, Monsieur SABRIÉ Alain, Madame COURANT M-Christine, Monsieur VINCENT Alain, Monsieur NOIROT Michel, Madame MASSUCCO Isabelle, Madame VIVES Marie-Christine, Monsieur BROUSSAIS Jean-Jacques, Madame VIAENE Nathalie, Monsieur POURRET Jean-Michel, Monsieur OLIVIERI Paul, Madame RUSSEL Delphine.
OBJET :	Absent(s) excusé(s) ayant donné procuration : Monsieur FRANCESCHI Alain à Monsieur NOIROT Michel, Monsieur CASTEL Roger à Monsieur POURRET Jean-Michel, Monsieur CODOGNO Jean-Michel à Monsieur OLIVIERI Paul.
Dénomination de voies	Absent(s) excusé(s) : Madame ADROVER Isabelle.
N° 34/2023	Secrétaire de séance : Madame VIAENE Nathalie

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les délibérations n° 33/2007, 58/2010, 66/2012 et 34/2013 par lesquelles le Conseil Municipal a décidé la dénomination officielle des rues, routes, places et impasses de la commune ainsi que la délibération n° 30/2022 qui a dénommé les parkings publics.

Il propose d'y apporter les deux modifications ci-après :

- Ajout de l'**impasse de la Clairière** (de l'intersection avec la route des Combes jusqu'à l'aire de retournement située au bout du lotissement La Clairière).
- Remplacement de « la Burlière » (du platane à la route des Selves) dénommée par délibération n° 33/2007 du 30 mars 2007 par la dénomination « **route de la Burlière** » (du platane à la route des Selves).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** que ces impasse et voie reçoivent les deux dénominations officielles proposées ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré à Solliès-Ville,
Les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Nicolas GERARDIN



Certifié exécutoire compte tenu :

- de la transmission en Préfecture le **29 SEP. 2023**

- de la publication le **29 SEP. 2023**